



Luxembourg, le 29 juin 2022

Dépôt : Félix Eischen

Groupe politique CSV

Debat de consultation Rapport  
du Fonds spécial de soutien  
au développement du logement

1


## Motion

### La Chambre des Députés


- constatant que la pénurie de logements abordables et de logements locatifs sociaux représente un des principaux défis auxquels est confronté le Luxembourg ;
- constatant que le besoin actuel en logements locatifs à bas loyer ne cesse de croître ;
- estimant que la politique doit assumer ses responsabilités et prendre des mesures supplémentaires pour affronter l'insuffisance persistante de logements abordables ;
- estimant que les retards accumulés dans ce domaine ne peuvent être rattrapés sans une collaboration renforcée avec le secteur privé et qu'il est indispensable d'associer le secteur privé au développement de logements locatifs à loyer modéré ;
- estimant qu'il est dès lors primordial de faire bénéficier d'aides étatiques les investisseurs privés qui font réaliser des projets subventionnés ;
- estimant cependant que l'octroi et l'importance de telles aides de l'Etat devraient être assortis d'une série de conditions et d'obligations qui reposent sur une convention à conclure avec le ministre ayant le logement dans ses attributions ;
- précisant que le bénéficiaire d'une aide étatique doit s'engager à appliquer aux logements locatifs créés le régime de la gestion locative sociale (loyer maximal de 10€/m<sup>2</sup>) pendant au moins 25 ans ;
- rappelant que la gestion locative sociale est un concept mis en place par l'État en 2009 visant à lutter contre l'exclusion sociale ;

## Invite le Gouvernement

- à commanditer une étude analysant :
  - a) les modalités et conditions par lesquelles la « Gestion locative sociale » pourrait être mise en œuvre par un investisseur privé ;
  - b) les aides étatiques, que ce soit sous forme d'avantages fiscaux ou d'aides directes, auxquelles un investisseur privé pourrait prétendre pour la construction de logements locatifs dans le cadre de la gestion locative sociale ;
  - c) les possibilités d'une coopération renforcée entre les investisseurs privés et les différents partenaires du ministère du Logement pour la « Gestion locative sociale » (organismes conventionnés tels l'Agence Immobilière sociale, offices sociaux etc ...).



Fénelon Eischen



Emile EICHER



Serge Wilmes



Max Hempel



Georges Mischa